

**IMMOBILIER RÉSIDENTIEL**

**Vente**

Les transactions concernées par ce barème sont les maisons, appartements, immeubles de rapport, terrains, boxes et parkings

Les honoraires sont à la charge :

- De l'acquéreur dans le cadre d'un mandat de recherche
- Du vendeur dans le cadre d'un mandat de vente sauf convention contraire au mandat dans des cas spécifiques et particuliers

<b>prix de vente de 0 à 100 000€</b>	<b>10%</b>
<b>de 100 001 à 150 000€</b>	<b>9%</b>
<b>de 150 001€ à 200 000€</b>	<b>8%</b>
<b>de 200 001€ à 350 000€</b>	<b>7%</b>
<b>de 350 001€ à 500 000€</b>	<b>6%</b>
<b>au delà de 500 000€</b>	<b>5%</b>

Les honoraires de vente sont les honoraires maximums TTC calculés sur le prix de vente

\* Avec un minimum de 7 500€

Garage et parking à l'unité

\* Avec un minimum de 3 000€

**Location Gestion**

Bail soumis aux dispositions de la loi N°89-462 du 6 juillet 1989

À la charge du bailleur :

Honoraires de visite, constitution du dossier du locataire de rédaction du bail 8 €/m<sup>2</sup>

Honoraires de rédaction des États des lieux 3 €/m<sup>2</sup>

Honoraires entremise et Négociation 150 €

À la charge du locataire :

Honoraires de visite, constitution du dossier du locataire de rédaction du bail 8€/m<sup>2</sup>

Honoraires de rédaction des États des lieux 3€/m<sup>2</sup>

Bail de location Garage ou Place de parking

250 € TTC partagés par moitié entre le bailleur et le locataire (soit 125 € par partie)

**Taux de gestion : 6,90 % H.T. Mandat Sérénité ou 7,50 % H.T. Mandat Excellence\* - \* Voir conditions en agence**

Honoraires maximum pratiqués sur nos prestations sur nos services location / gestion

**IMMOBILIER NEUF**

Les honoraires pratiqués pour l'immobilier résidentiel neuf sont de 10% TTC

**Les honoraires de vente sont les honoraires maximums TTC calculés sur le prix de vente**

**IMMOBILIER ENTREPRISES ET COMMERCES**

**Vente de murs (locaux, murs commerciaux, artisanaux, industriels, professionnels, fonds de commerce, fonds libéral, cession de droit au bail ou droit d'entrée)**

Les honoraires sont calculés sur le prix de vente T.T.C.

Les honoraires son généralement à la charge du vendeur

Calcul des honoraires :

- 9,60% TTC (8 % H.T.) pour les prix inférieurs à 100 000 €\*.
- 8,4% TTC (7,0% H.T.) pour les prix entre 100 001 € et 250 000 €
- 7,2% TTC (6,0% H.T.) pour les prix entre 250 000 € et 500 000 €
- 6,0% TTC (5,0% H.T.) pour les prix au-delà de 500 000 €

Cession de droit au bail ou droit d'entrée :

8% H.T du prix de la cession H.T. auquel s'additionne les honoraires de location\*

\*Avec un minimum de 7500€ HT soit 9000€ TTC à la charge du mandant

Honoraires maximums pratiqués sur nos services de cession de droit au bail ou droit d'entrée

**Location à usage commercial**

Les honoraires sont calculés sur le loyer annuel Hors Taxes, Hors Charges

Calcul des honoraires :

30% H.T. du loyer annuel soit 36% TTC à répartir entre bailleur et locataire\*

\*Avec un minimum de 3000 € HT soit 3600 € TTC

Ces honoraires s'entendent hors rédaction d'acte.

Honoraires maximums pratiqués sur nos services Location à usage commercial